

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 12 juillet 2022 à 14H00
Séance n°7

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 25 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Philippe PAQUIS
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

M. Marc DALLOZ
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Christine MALOT
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

Représentants des Organismes de Recherche

M. Frédéric FONTAINE, CNRS
Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON

Représentants des Etablissements associés

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

2

Membres absents ayant donné procuration

Mme Barbara MEAZZI à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Pierre KORNPROBST à Mme Frédérique LAVIROTTE
M. Didier FORCIOLI à M. Luc PRONZATO
Mme Céline MASONI-LACROIX à M. Luc PRONZATO
M. Dominique NOBILE, INSERM à Mme Christine MALOT
M. Jean-Philippe NABOT, INRAE à M. Marc DALLOZ
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Elise TOSI, SKEMA à Mme Christine MALOT
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA, à M. Marc DALLOZ
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 15 membres suivants :

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Florent DAUPHIN
M. Rémy BRUNY
Mme Eva EL SAYED
M. Philippe CHARVIS, IRD
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
M. Stéphane MAZEVET, OCA
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT
M. Didier ABADIE, ERACM

M. Guillaume GIRARD, CAL
M. Andrea ORABONA
M. Charles GUEPRATTE, CHUN
Mme Elisabeth PECOU
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Invités présents

M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Cécile BERETTA, Rectorat de Nice
M. Sylvain LIZON, Vice-Président Culture et Société
M. Julien GAERTNER, UCArts
Mme Audrey FIORINI, DRH
M. Noël DIMARCO, VP Recherche et Innovation
M. Benjamin SEROR, DAJIM
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I - PREAMBULE

Retrait de quatre points à l'ordre du jour :

- 3
- Point n°1 Approbation du Procès-verbal du CA du 13 juin 2022
 - Point n°5 Tarif et modification des conditions générales de vente UCA Sport
 - Point n°13 Procédure d'attribution de bourses d'excellence Master de l'EUR LEX société
 - Point n°16 Encadrement des missions d'enseignement et des vacations des doctorants

Ajout d'un point à l'ordre du jour, avec l'accord des membres :

- Capacités d'accueil en Masso-Kinésithérapie

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2022

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration

Retiré de l'ordre du jour.

II – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

2) STATUTS DE LA FONDATION PARTENARIALE MIN4CI

Présentation de Mme Muriel DALPONT-LEGRAND, Vice-Présidente Enjeux, Europe et Territoires

L'établissement candidate à un appel à projets de l'EIT-*European Institute of Innovation & Technology*. C'est un appel thématique de l'EIT ouvert en octobre, sur le digital, les matières premières, Food ... La particularité de l'EIT est son volet innovation, il promeut le triangle de la

connaissance « formation-recherche-innovation » et favorise les liens avec les entreprises, avec pour objectif l'animation du territoire et la création d'emplois.

Pour répondre à cet appel, dont le montage a requis près de deux années, il a fallu adhérer à un consortium qui regroupe l'AMU et l'Université d'Avignon par une convention locale à laquelle serait également associée la Région PACA.

Pour candidater d'une seule voix à un programme européen il est nécessaire de n'avoir qu'un seul PIC-Participant Identification Code (équivalent du numéro de Siret).

La solution a été de créer une entité sous la forme d'une fondation abritée dans la fondation UCA. Cet artifice permettra d'attendre la réponse favorable à l'appel à projets de l'EIT et de constituer des statuts définitifs de fondation pour ainsi basculer d'une fondation abritée (*Mediterranean Innovative Narratives Competence Center for Cultural and Creative Industries MIN4CI*) vers une fondation partenariale.

L'objectif sera de coordonner les acteurs du territoire : Université Côte d'Azur, Université d'Aix Marseille, Université d'Avignon et la Région pour articuler la recherche, l'innovation et l'éducation dans le domaine des industries culturelles et créatives et répondre ensemble à des appels à projets (nationaux, européens ou internationaux).

L'EIT (Institut européen d'innovation et de technologie) est le plus vaste réseau de l'innovation d'Europe.

Cette fondation en fait, coordonnera toutes les activités. Elle a un conseil d'administration assez resserré. Un COPIL dans lequel seront aussi intégrées des personnalités du territoire, qui :

- consulte le Collégium, recueille ses avis et propositions ;
- veille à la bonne information des acteurs de l'écosystème territorial, en particulier s'agissant des opportunités de financement, afin d'en faciliter la mobilisation.

Le COPIL se réunit sur convocation de son Président, dont les modalités de désignation sont fixées par le Règlement Intérieur. L'organisation et le fonctionnement de la Fondation sont définis dans le Règlement intérieur.

4

M. Dalloz rappelle qu'une présentation avait été faite lors d'un précédent conseil, les statuts ont été validés pour permettre à cet embryon de fondation d'être abrité par la Fondation UCA.

M. Brisswalter ajoute que durant cette même période, l'établissement a été labellisé campus d'excellence des métiers et qualifications sur les industries créatives et culturelles sur le territoire.

M. Pronzato a le sentiment que les missions et les ambitions de cette fondation vont bien au-delà de son champ d'action (principalement la gestion de fonds) en termes d'organisation et de choix stratégiques (comme la coordination des actions communes des 4 partenaires).

M. Dalloz ajoute qu'il s'agit d'un accord de partenariat qui va percevoir des sommes très importantes de l'Europe et qui exigent d'avoir une structure adaptée à la réception et la gestion de ce financement.

M. Philippe demande qui exercera un contrôle sur la gestion de ces fonds. Un retour sera-t-il fait lors des conseils d'administration des différentes universités et membres partenaires ?

M. Brisswalter assure qu'un compte rendu sera fait.

M. Philippe demande quel est le montant que l'on pourrait recevoir de l'Europe.

Mme Dalpont déclare que ce projet EIT représente 150 000 000 € sur 5 ans pour 50 partenaires.

Les statuts de la Fondation partenariale MIN4CI sont approuvés à l'unanimité des voix.

3) ADHESION D'UNIVERSITE COTE D'AZUR A L'AGENCE D'URBANISME AZUREENNE

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

C'est une initiative de la MNCA qui vise à mettre en place une agence d'urbanisme sur le territoire de la région sud. C'est un lieu qui permettra une réflexion commune sur l'ensemble des problématiques d'aménagement du territoire en impliquant tous les acteurs et toutes les compétences sur le site.

La région sud-est compte pour l'instant 3 agences d'urbanisme qui se préoccupent des problématiques d'aménagement du territoire autour de Marseille, d'Aix et d'Avignon, et aucune pour la portion Côte d'Azur alors qu'il existe de vraies problématiques d'aménagement du territoire.

Bien évidemment, l'université, car elle déploie des compétences en matière d'aménagement du territoire (laboratoire ESPACE), a été sollicitée pour adhérer à cette structure. Les ressources de l'établissement permettront de nourrir ces réflexions sur l'urbanisme et d'orienter les politiques publiques.

Les évolutions sociétales, environnementales, sanitaires et technologiques ont des effets directement perceptibles sur les territoires et ces évolutions sont placées au cœur des réflexions portées par les différents laboratoires de recherche d'Université Côte d'Azur sur les thématiques de l'aménagement, du développement économique.

Il importe, pour intégrer concrètement ces réflexions au sein des politiques publiques d'aménagement, de prendre appui sur des compétences pluridisciplinaires en matière d'études, d'observation et d'ingénierie des territoires.

Dans ce contexte, il a été proposé la création d'une nouvelle Agence d'Urbanisme azurienne, positionnée au sein du réseau national de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), regroupant une cinquantaine d'Agences d'Urbanisme publiques, agréées par l'Etat. Cette Agence aura pour membres fondateurs l'État, la Métropole, de la Ville de Nice, la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et Université Côte d'Azur.

La mise en place effective de l'Agence aura lieu en septembre 2022 et elle prendra la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

M. Brisswalter informe que la participation de l'université se traduira essentiellement par un apport en compétences. Ce type de dispositif aurait été fort utile lors de la préparation du CPER (Mise en place de nouveaux campus, de logements étudiant...)

M. Asso déclare que cette institution a pour mérite de tenir compte des communes du haut et moyen pays.

M. Brisswalter pense que chaque fois qu'il y a une articulation entre des problématiques de formation, des problématiques de développement du territoire et forcément des problématiques de recherche dans ces domaines, l'université devrait être concernée.

L'adhésion d'Université Côte d'Azur à l'Agence d'urbanisme azurienne, est approuvée à l'unanimité des voix.

4) CALENDRIER PREVISIONNEL DES INSTANCES 2022-2023

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration

Le calendrier prévisionnel des instances 2022-2023 est porté à la connaissance des membres.

III – QUESTIONS FINANCIERES

5) TARIFS ET MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE D’UCA SPORT

Retiré de l’ordre du jour.

6) ADDITIF AUX TARIFS DE L’OFFRE CULTURELLE UCARTS ET BILAN DE LA SAISON CULTURELLE 2021-2022

Présentation de M. Sylvain LIZON, Vice-Président Culture et Société

Dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023 et de la continuité de sa politique culturelle, UCArts – la Direction de la Culture poursuit l’organisation de manifestations gratuites, notamment sur les différents campus, et étend son rayonnement en se déployant chez de nouveaux partenaires culturels phares du territoire (Opéra Nice Côte d’Azur, Théâtre National de Nice, Théâtre Francis Gag, 109, etc.). Ce développement nécessite la mise en place d’une tarification adaptée à chaque contexte et aux politiques tarifaires des établissements tout en conservant la ligne sociale défendue par UCA pour garantir l’accès prioritaire de ses programmes aux étudiants et personnels.

La nouvelle proposition concerne spécifiquement la programmation en partenariat avec le Théâtre Francis Gag et la nécessité de s’adapter à la politique tarifaire grand public de cet établissement.

6

Programmation annuelle pour étudiants, personnels et grand public

Ces manifestations culturelles sont financées par la CVEC et des fonds de l’établissement. Les prix d’entrée proposés ci-dessous permettent de programmer des artistes attractifs et reconnus tout en proposant des tarifs extrêmement compétitifs en comparaison aux prix du marché :

1. Programmation concerts de musiques actuelles – Tarif pour une manifestation

Étudiant : 5 €

Personnel : 10 € (chaque personnel bénéficie du même tarif pour un accompagnant)

Grand public : 20 €

2. Programmation en partenariat avec l’Opéra Nice Côte d’Azur – Tarif pour une manifestation

Étudiant : 5 €

Personnel : 15 € (chaque personnel bénéficie du même tarif pour un accompagnant)

Grand public : tarifs fixés par l’Opéra dans le cadre de sa politique tarifaire régulière

3. Programmation en partenariat avec le Théâtre National de Nice – Tarif pour une manifestation

Étudiant : 5 €

Personnel : 10 € (chaque personnel bénéficie du même tarif pour un accompagnant)

Grand public : tarifs fixés par l’Opéra dans le cadre de sa politique tarifaire régulière

4. Programmation en partenariat avec le Théâtre Francis Gag – Tarif pour une manifestation

Étudiant : 5 €

Personnels : 10 € (chaque personnel bénéficie du même tarif pour un accompagnant)
Grand public : 15 €

L'additif aux tarifs de l'offre culturelle UCARTS, est approuvé à l'unanimité des voix.

IV – QUESTION RESSOURCES HUMAINES

7) REFERENTIEL DES EQUIVALENCES HORAIRES POUR LES RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES A COMPTER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

Présentation de Mme Audrey FIORINI, Responsable de la Division des Enseignants-chercheurs et Enseignants

Vu l'avis du Conseil Académique du 9 juin 2022.

Vu l'avis du Comité Technique du 6 juillet 2022.

Contexte du nouveau régime indemnitaire (RIPEC 2)

1. Lignes directrices de gestion transitoires de la composante 2 du RIPEC
2. Référentiel des missions de la composante 2 du RIPEC 22/23
3. Nouveau référentiel des Primes de Charge Administrative 22/23
4. Cadrage et tableau relatifs à la modulation de service 22/23
5. Référentiel des équivalences horaires 22/23

7 Equivalences HORaires (EQHO)

- Les EQHO visent à assurer la reconnaissance et la valorisation des activités pédagogiques et de recherche autres que l'enseignement.
- Pour chaque fonction, une fourchette d'heures en équivalent TD (HeqTD) est donnée.
- La fourchette d'HeqTD s'applique à la fonction, en ce sens que ces heures peuvent être réparties entre plusieurs enseignants-chercheurs ou enseignants s'ils partagent une même responsabilité.
- Bénéficiaires : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés, personnels hospitalo-universitaires titulaires de médecine et de pharmacie et personnels enseignants du second degré affectés dans le supérieur

Nouveaux principes généraux des EQHO

- Transfert de toutes les missions PRP dans le référentiel des équivalences horaires : fin du référentiel des PRP pour toutes les populations à partir de 2022-2023
 - Responsabilité section de langue (EQHO)
 - Responsabilité site isolé (EQHO)
 - Responsabilité équipe pédagogique sur Ressources Propres (EQHO)
 - Missions spécifiques sur Ressources Propres et établissement en fonction de la mission (EQHO)
- Ont été rajoutées les missions ci-dessous :
 - Responsabilité de formation PPPE qui est une mission complémentaire de coordination avec le Rectorat

- Responsabilités du Continuum Licence Enseignement (demande forte de l'INSPE)
- Les missions de direction adjointe d'unités de recherche

Mme Fiorini précise que les directions d'unité de recherche et des écoles doctorales bénéficient de primes dans le cadre du RIPEC.

M. Brisswalter ajoute qu'il n'existait pas de reconnaissance pour la mission de direction adjointe de laboratoire qui sont nombreuses. Le directeur, s'il le voulait, pouvait partager sa prime avec son directeur adjoint. Cette responsabilité a donc été ajoutée à ce dispositif.

~~*Alors que la fonction de directeur est déjà référencée dans un système de prime. Cette mise en œuvre est très compliquée, dès qu'elle sera stabilisée, un document synthétique à l'étude sera diffusé.*~~

Il existe actuellement 4 référentiels de primes avec lesquels il faut manœuvrer, ce qui bouleverse quelque peu les dénominations et les équilibres. Donc il faudra, et cela représente la clé de succès de sa mise en œuvre, que la communauté universitaire puisse comprendre exactement ce nouveau référentiel.

Mme Labat Jacqmin s'interroge sur ces choix, sur la question du cumul et de l'impossibilité de dépasser un nombre maximum d'heures supplémentaires.

M. Brisswalter précise que des sessions d'explication de la loi de programmation de la recherche ont eu lieu, car toute la terminologie à laquelle on s'était familiarisé, en fait, a disparu avec la mise en place de ce RIPEC.

La 2ème composante du RIPEC, qui en compte 3, remplace les dispositifs PRP et PCA. La modulation de service, parce que ce n'était pas prévu dans la loi de programmation de la recherche, a été mise en place. Il est important d'avoir une décharge de service plutôt qu'une prime pour bon nombre d'enseignants. La modulation de service n'est pas cumulable avec les heures complémentaires.

8

L'ensemble des personnels en soutien sera formé à la mise en application de ce nouveau dispositif et ainsi ils pourront à leur tour passer la bonne information auprès des enseignants chercheurs.

Mme Fiorini informe que désormais les primes dans le cadre du RIPEC seront mensualisées. Un recensement sera réalisé en début d'année universitaire sur les missions qui seront exécutées par les enseignants-chercheurs durant l'année. Il sera possible d'attribuer en début d'année le nombre d'heures aux enseignants.

M. Brisswalter reconnaît que malgré les nombreux chantiers en cours, l'université est bien avancée sur la mise en place de ces dispositifs, grâce au suivi régulier qui a été fait. Il faut à présent veiller à stabiliser ces régimes.

Il est nécessaire de clarifier les notions de tâches et de missions et les primes correspondantes. La méthodologie sera d'informer en amont les enseignants chercheurs des spécificités de ces référentiels pour qu'ils adaptent leurs activités pédagogiques et de recherche.

M. Brisswalter ajoute qu'une enveloppe est attribuée à chaque composante qui la gèrera en toute autonomie.

Le référentiel des équivalences horaires pour les responsabilités pédagogiques et scientifiques à compter de l'année universitaire 2022/2023 est approuvé à la majorité des voix, 19 voix pour et 6 voix contre.

V – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

8) TARIFS SPECIFIQUES HORS DIPLOMES NATIONAUX

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Vu l'avis du Conseil académique du 7 juillet 2022

Chaque année, ces tarifs sont présentés au vote du conseil. Ils ont été quelque peu réajustés. *La question de l'harmonisation des tarifs des Diplômes InterUniversitaire pratiqués par les différentes universités concernées se pose.*

M. Dalloz reconnaît que les porteurs de ces diplômes ou les responsables de ces formations doivent absolument se soucier de ces distorsions de tarifs.

M. Brisswalter revient sur la volonté d'intégration de certains Masters of Science dans les EUR.

Les tarifs de formation hors diplômés nationaux pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvés à la majorité des voix, 18 voix pour et 7 abstentions.

9) CREATIONS DE DIPLOMES D'ETABLISSEMENT

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

9

Un avis favorable du Conseil académique du 7 juillet 2022 a été rendu.

- Création du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »
- Création du Diplôme de thérapeutique avancée en rhumatologie, base d'utilisation des ondes de choc et thérapies régénératives (PrP).
- Création du Diplôme Universitaire d'implantologie guidée maxillo-mandibulaire
- Création du Diplôme Universitaire MNS (UE SSMA) Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique
- Création du Diplôme Universitaire de Direction et Maîtrise Financière de la Production Audiovisuelle

La pertinence de la création de ces DU est essentielle, en termes d'apport en ressources propres et de stratégie d'établissement.

La mise en place d'une politique d'analyse des demandes de création des diplômes d'établissement doit permettre au conseil académique d'émettre un avis éclairé.

M. Pronzato s'interroge justement sur la pertinence de la création de certains DU.

M. Brisswalter pense, au contraire que cela permet de tester le bien-fondé de certains DU : leur attractivité, fonctionnement et leur intérêt pour la stratégie d'établissement. Le critère financier n'est pas le seul critère d'arbitrage.

Les créations de diplômes d'établissement sont approuvées à la majorité des voix, 17 voix pour et 7 voix contre.

10) PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE BOURSES DE MOBILITE SORTANTE DE L'EUR DS4H

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du comité de pilotage de l'EUR DS4H du 2 mars 2022 a été rendu.

Un avis favorable du COSP de l'EUR DS4H du 09 juin 2022 a été rendu.

Un avis favorable du conseil académique du 07 juillet 2022 a été rendu.

Dès sa création en 2018, l'EUR DS4H s'est engagée dans le développement d'une politique internationale afin de faire rayonner ses formations et les laboratoires qui lui sont adossés et d'attirer ainsi les meilleurs profils d'étudiants, de doctorants et de chercheurs. Cette politique est notamment soutenue par des financements dédiés (bourses d'attractivité pour des étudiants étrangers d'excellence en master, programme de mobilité pour les doctorants – en association avec l'Académie d'excellence Réseau, Information et Société Numérique) et des conventions de double diplomation ou de formations délocalisées établies avec des partenaires étrangers.

A présent, l'EUR DS4H souhaite compléter les dispositifs de soutien à son rayonnement international en proposant des bourses de mobilités sortantes aux étudiants inscrits dans les formations de premier et de second cycle qui lui sont rattachées. Ces bourses pourront être mobilisées pour des séjours d'études ou des stages à l'étranger.

M. Pronzato pense qu'il faudrait essayer de viser une harmonisation de ces types de dispositifs de bourses.

M. Brisswalter relève qu'au contraire il existe différents types de bourses de mobilité et d'excellence, les composantes et EUR sont libres d'adapter les dispositifs adaptés à leurs spécificités.

La procédure d'attribution des bourses de mobilité sortantes au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits à l'Ecole Universitaire de Recherche DS4H est approuvée à l'unanimité des voix.

11) PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE MASTER DE L'EUR HEALTHY

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du comité de pilotage de l'EUR HEALTHY du 10 juin 2022 a été rendu.

Un avis favorable du conseil académique du 07 juillet 2022 a été rendu.

Depuis sa création, l'Ecole Universitaire de Recherche Ecosystèmes des Sciences de la Santé (EUR HEALTHY) a fait de la recherche un axe fort de son développement. Pour contribuer à ce développement, elle souhaite encourager et féliciter les étudiants les plus brillants venant de tous horizons, afin qu'ils participent aux activités de l'EUR et à son rayonnement. Les laboratoires souhaitent mettre à profit leur potentiel en attirant les étudiants les plus brillants dans les filières de masters qu'ils contribuent à développer. En partenariat avec les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR, l'EUR HEALTHY souhaite proposer des bourses d'excellence qui

constitueront une aide permettant à ces étudiants de s'installer dans le département des Alpes Maritimes le temps de leur scolarité, et/ou de se consacrer pleinement à leurs études, dans de bonnes conditions matérielles.

Le montant des bourses est fixé par le Comité de Pilotage de l'EUR HEALTHY, pour un montant maximum possible de 10 000 euros par an. La bourse est attribuée mensuellement sur 6 à 10 mois (entre septembre et juin), à raison d'un maximum possible de 1 000 euros par mois par étudiant.

La procédure d'attribution des bourses d'excellence au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits à l'Ecole Universitaire de Recherche HEALTHY niveau MASTER, est approuvée à l'unanimité des voix.

12) PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE BOURSES DE MOBILITE MASTER DE L'EUR HEALTHY

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du comité de pilotage de l'EUR HEALTHY du 10 juin 2022 a été rendu.

Un avis favorable du conseil académique du 07 juillet 2022 a été rendu.

11

Le développement vers l'international fait partie des grands enjeux portés par l'Ecole Universitaire de Recherche Ecosystèmes des Sciences de la Santé (EUR HEALTHY). Pour contribuer au développement de projets de coopération internationale, l'EUR HEALTHY souhaite encourager et soutenir la mobilité des étudiants les plus brillants et ainsi renforcer son rayonnement et sa visibilité à l'international.

Les laboratoires de l'EUR comptent de nombreux chercheurs et des enseignants chercheurs dont l'activité est visible au plus haut niveau international. Les laboratoires souhaitent mettre à profit leur potentiel en envoyant les étudiants les plus brillants des filières de masters qu'ils contribuent à développer dans des laboratoires partenaires à l'international.

En partenariat avec les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR, celle-ci souhaite proposer des bourses de mobilité qui constitueront une aide permettant à ces étudiants d'effectuer leur stage dans un laboratoire renommé à l'international et de faciliter leur installation à l'étranger.

Le montant des bourses est fixé par le Comité de Pilotage de l'EUR HEALTHY, pour un montant maximum possible de 10 000 euros par an. La bourse est attribuée mensuellement sur 10 mois (de septembre à juin) ou semestriellement sur 5 mois ; à raison d'un maximum possible de 1000 euros par mois par étudiant.

La procédure d'attribution des bourses de mobilité sortante au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits à l'Ecole Universitaire de Recherche HEALTHY, est approuvée à l'unanimité des voix.

13) PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE MASTER DE L'EUR LEXSOCIETE

Retiré de l'ordre du jour.

CAPACITE D'ACCUEIL EN MASSO-KINESITHERAPIE

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du conseil académique du 7 juillet 2022 a été rendu.

Notre université se félicite d'avoir accueilli comme établissement composante l'institut de formation des masseurs kinésithérapeutes.

Ce qui s'est traduit par deux beaux succès :

- La diminution de moitié des frais d'inscription en kinésithérapie car nous avons bénéficié de la subvention de la Région.
- L'autorisation, alors qu'elle nous était refusée depuis des années et après une décision favorable de l'arbitrage entre ministère de la santé et ministère d'enseignement supérieur et de la recherche et une vive négociation avec le Région, du doublement du nombre de places en kinésithérapie (augmentation de 45 places cette année).

Ventilation de ces nouvelles places :

- 49 étudiants en PASS (études de médecine à une mineure disciplinaire)
- 19 étudiants en LAS 1 (études disciplinaires avec une mineure de médecine)
- 29 étudiants en LAS 2 (études disciplinaires avec une mineure de médecine)

12

Un travail en collaboration avec la Faculté de médecine a été entrepris pour une simplification de la réforme PASS-LAS qui a encore, cette année, été difficilement assimilée par les parents et les étudiants.

L'objectif est pour l'an prochain, d'arriver à un système beaucoup plus équitable dans le cadre néanmoins de la réforme.

Les capacités d'accueil en Formation Masso-Kinésithérapie pour l'année universitaire 2022/2023 sont approuvées à l'unanimité des voix.

VI - QUESTIONS RECHERCHE

14) NOUVELLE DIRECTION ET DIRECTION ADJOINTE DU LABORATOIRE D'INFORMATIQUE, SIGNAUX ET SYSTEME DE SOPHIA ANTIPOLIS

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-Président Recherche et Innovation

Un avis favorable du Conseil académique du 7 juillet 2022 a été rendu.

Le laboratoire I3S est un des plus importants laboratoires de recherche en sciences de l'information et de la communication de la Côte d'Azur et a été un des premiers à s'installer sur la technopole de Sophia Antipolis. De par l'approche transdisciplinaire, I3S co-préside l'académie 1, participe aux comités de pilotage des académies 1 et 5 ainsi qu'aux conseils scientifiques des académies 1, 2, 4 et 5.

Le Conseil Académique du 23 novembre 2021 a donné un avis favorable à la nomination de M. Frédéric MALLET et de M. Vincente ZARZOSO en tant que Directeur et Directeur Adjoint par intérim de l'IS à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 8 mois (jusqu'au 31 août 2022).

Le CNRS confirme la nomination de la direction et direction adjointe de M. MALLET et M. ZARZOSO à compter du 1^{er} septembre 2022.

La nomination de M. Frédéric MALLET en tant que Directeur et de M. Vincente ZARZOSO en tant que Directeur Adjoint de plein exercice du laboratoire d'Informatique, Signaux et Système de Sophia Antipolis (IS / UMR 7271) à partir du 1er septembre 2022 et pour une durée de 5 ans, est approuvée à l'unanimité des voix.

15) NOUVELLE DIRECTION ET DIRECTION ADJOINTE PAR INTERIM DE L'INSTITUT DE BIOLOGIE DE VALROSE

Un avis favorable du Conseil de l'Institut de Biologie de Valrose en date du 17 novembre 2021 a été rendu.

Un avis favorable du Conseil académique du 7 juillet 2022 a été rendu.

Présentation de M. Noël DIMARCQ, VP Recherche & Innovation

Centre d'excellence et de renommée internationale, l'Institut de Biologie Valrose (iBV) est un institut tripartite CNRS – INSERM - Université Côte d'Azur. Les équipes de l'iBV étudient des questions fondamentales en sciences de la vie et de la santé telles que la biologie du développement des organes, la pathologie moléculaire du cancer, du diabète, de l'obésité, la biologie de la reproduction, etc avec des approches pluridisciplinaires de biologie moléculaire, de biologie cellulaire, de génétique, d'imagerie, de génomique, de bio-informatique.

Il est proposée Mme Florence Besse en tant que Directrice par intérim, et 3 directeurs adjoints par intérim, M. Jean-Claude Scimeca, Maximilian Furthauer et Franck Delaunay pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les nominations de Mme Florence BESSE en tant que Directrice par intérim, et de M. Jean-Claude SCIMECA, Maximilian FURTHAUER et Franck DELAUNAY en tant que Directeurs adjoints par intérim pour une durée d'1 an à compter du 1er janvier 2023, et leur nomination dans ces fonctions de plein exercice pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2024, sous réserve de la validation des autres tutelles, sont approuvées à l'unanimité des voix.

16) ENCADREMENT DES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET DES VACATIONS DES DOCTORANT

Retiré de l'ordre du jour.

VII - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16H 05
Dates du prochain conseil d'administration : 20 septembre 2022

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
224	CHPF	C. PANERO	Faculté de Médecine	M. P. BAQUE	23/05/2022	formation	Convention DRH en lien avec la convention n° 223 présentée au CA du 13/06/2022 ; modalités d'organisation et de déroulement de la formation intitulée « Diplôme Inter-Université., Réanimation Métabolique » dispensée par l'Université d1; Nice Côte d'Azur au bénéfice de neuf (9) agents du Centre hospitalier de la Polynésie française.	année universitaire 21-22	9 513 €	NEANT

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	Association ISPRS 2020	Nicolas PAPARODITIS Président	EUR ELMI	Olivier BRUNO Directeur	03/06/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles Congres ISPRS du 05/06/2022 au 17/06/2022	13 jours	3 288 euros TTC	

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
2022-05	EYECOM	Directrice	INSPE	Directeur	03/05/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition du parking du site de Liégeard	05/07/2022	800,00 €	0,00 €
2022-06	LADAPT	Directrice régionale	INSPE	Directeur Administratif	06/05/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	25/05/2022 - 24/06/2022	3 245,87 €	0,00 €

16

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2022/164	2022/03/01	Convention de reversement	Dialogue stratégique et de gestion : Arch AI Story	CNRS DR20	CEPAM/CNRS UMR7264	Isabelle Thery	Signé	32.0	2021/01/01	0,00 €	Université Côte d'Azur
Nombre pour Convention de reversement : 1										0,00 €	
2022/151	2022/04/04	Projet DiRVED	CCO M.Henri LANTERI		LJAD CNRS UMR7293	Philippe Stee	Signé	12.0	2021/10/01	0,00 €	Université Côte d'Azur
2022/202	2022/04/25	Projet DiRVED	CCO Benjamin PRISSE		GREDEG/CNRSUMR73 21	Jean-Pierre Allegret	Signé	6.0	2021/12/01	0,00 €	Université Côte d'Azur

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
1	Association E E P S	Jérémie GIBON	UCA	Régis Brandinelli	25/01/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Amphithéâtre 2, Rémi Radel : les assises de l'EPS	3 heures		
2	Association Humanice	Linda DEBZA-RICHMOND	UCA			Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Patio + Hall : Gala Humanice	5 heures et 30 minutes		
3	District de la Côte d'Azur FFF	Edouard DELAMOTTE	SITE PLAINE DU VAR	Philippe Guetti	25/05/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Amphithéâtre 2, Rémi Radel : Organisation de la réunion annuelle des arbitres	4 heures	X	
4	Les Entreprises éphémères pour l'emploi	Didier KRIEF	SITE PLAINE DU VAR	Philippe Guetti		Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Salle 103, Salle 204, Salle 205 et Salle 206, Hall d'accueil et Patio 1 STAPS : 1. former des coaches et formateurs présents ; 2. organisme de formation : dispositif d'accompagnement de retour à l'emploi, accueil des participants, les Job mentors, les partenaires et la presse.	4 jours ; 26 jours	X	
5	Ligue Sud du Sport Universitaire	Philippe GARS	UCA	Régis Brandinelli	03/01/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Salle de combat, le gymnase Sports collectifs : la conférence anglaise, compétition regroupant des boxeur(es) de PACA et AURA pour la qualification au Championnat de France universitaire	8 heures		
6	Olympic Nice Natation	J.MONNOT	SITE PLAINE DU VAR	Philippe Guetti	10/02/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Le Gymnase du Campus Staps 1 : Utilisation des installations de gymnastique	9 mois	X	
7	Olympic Nice Natation	J.MONNOT	SITE PLAINE DU VAR	Philippe Guetti		Avenant de la convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Le Gymnase du Campus Staps 1 : Utilisation des installations de gymnastique	4 jours	X	
8	Odyssée Verticale	Pascal Maurice CLEMENTI	SITE PLAINE DU VAR	Philippe Guetti	02/06/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Deux espaces Extérieurs : Montage, animation et démontage d'ateliers sportifs ou ludiques ; par exemple course de karting à pédales	5 heures	X	